



A l'école comme au travail, la "lente" décreue des inégalités femmes/hommes

Paris, 3 mars 2022 (AFP) -

Parcours scolaires distincts, "division sexuée du travail", carrières incomplètes, rémunérations puis pensions de retraite inférieures: les inégalités femmes/hommes sont toujours très nettes, à l'école comme dans la vie professionnelle, détaille une étude de l'Insee publiée jeudi.

Par rapport aux indicateurs relevés il y a plusieurs décennies, la situation s'est améliorée, mais la décreue des inégalités reste "lente", des premiers âges de la vie jusqu'à la retraite, résume l'institut statistique dans ce panorama réalisé tous les cinq ans, rendu public à quelques jours de la journée internationale des droits des femmes.

Les différences commencent dès l'école, observe l'étude. Non pas que les filles y réussissent moins bien, au contraire: dès la fin du CM2, elles sont "moins souvent en retard scolaire que les garçons", puis réussissent mieux au brevet des collèges et au bac: "en 2019, dans une génération, 85% des filles deviennent bachelières contre 74 % des garçons".

Pourtant, la "motivation pour les études" des filles diminue dès le collège, où elles commencent à se sous-estimer, notamment en maths, ce qui peut restreindre leur choix d'orientation vers les filières scientifiques, plus sélectives, affirment les auteurs de l'étude.

Résultat: aux filles les filières de sciences humaines ou médico-sociales, aux garçons les études scientifiques ou les écoles d'ingénieurs, des distinctions qui "traduisent une forte intériorisation des stéréotypes de genre, préfigurant la division sexuée du travail".

"La sous-représentation des femmes dans les secteurs les plus valorisés, hors médecine, s'explique avant tout par une autocensure des bachelières dans leurs choix d'études supérieures", analyse l'Insee, pour qui ces inégalités "construites tout au long de la scolarité" conditionnent en partie "les inégalités d'emploi, de position sociale et de salaire".

De fait, les femmes sont toujours rémunérées en moyenne 22,3% de moins que les hommes, un écart qui n'a baissé que de 5,1 points depuis 1995.

- "Ecart non expliqué" -

La majeure partie de cette différence s'explique par le fait que les deux sexes "ne travaillent pas dans les mêmes secteurs d'activité ou les mêmes emplois", les femmes ayant "moins souvent accès aux postes les mieux payés".

En outre, près d'un tiers de l'écart de rémunération est dû au fait que les femmes, pour s'occuper de leurs enfants, sont bien plus souvent que les hommes employées à temps partiel - ou cessent complètement de travailler.

Certes, le taux d'activité des femmes a nettement progressé depuis 1970, passant de 53 à 68% (celui des hommes, dans le même temps, a baissé de 84 à 75%).

Mais aujourd'hui comme hier, l'arrivée d'un enfant "continue d'affecter davantage l'activité des mères que celle des pères": 27% des femmes qui travaillent sont à temps partiel, contre seulement 8% des hommes.

Et même une fois pris en compte tous ces facteurs, "il reste une partie non expliquée de l'écart" de rémunération, souligne l'Insee. Ainsi, dans le secteur privé, pour un même travail au sein d'une même entreprise, en équivalent temps plein, les femmes sont payées en moyenne 5,3% de moins que les hommes, selon des données datant de 2017.

Ces différences tout au long de la vie professionnelle ont des conséquences au moment du départ à la retraite: en raisons de carrières plus souvent incomplètes, les femmes sont "davantage contraintes que les hommes de liquider leur pension à 65 ans ou au-delà" (19% dans la génération 1950, contre 10 % des hommes), "pour éviter une décote".

Ainsi les femmes de la génération 1950 sont parties à la retraite en moyenne 60,8 ans, contre 59,9 ans pour les hommes du même âge.

Et pour l'ensemble des retraités, les pensions des femmes sont inférieures de 24% à celles des hommes. L'écart serait même de 39% sans le mécanisme de la pension de réversion, qui permet aux veuves de toucher une partie





PAYS :France
SURFACE :101 %
PERIODICITE :Quotidien



► 3 mars 2022 - Edition Fil Gen

de la retraite de leur défunt époux. Ce dispositif "contribue à diminuer les écarts entre sexes": il constitue 20% de la retraite totale des femmes âgées de 65 ans ou plus, contre seulement 1% pour les hommes, selon l'Insee.
ab/bfa/it

Afp le 03 mars 22 à 18 01.

